

AU 1^{ER} JAN 2021

NOUVEAU FNE-FORMATION REBOND 2021

décret n°2020-325 du 25 mars

QUI ?



Tous les salariés du privé placés en Activité Partielle classique ou APLD ou dans des **entreprises en difficulté selon l'article du code du travail L1233-3**



sont exclus des subventions les salariés en contrat d'apprentissage / pro

FAQ

du Ministère du Travail
[FAQ 3 Mars 2021](#)

[note DGEFP](#)

COMMENT ?

L'entreprise contractualise avec son Opérateur de Compétence (OPCO) en envoyant les documents suivants:

1. NOUVELLE DEMANDE DE FNE-FORMATION 2021

2. le plan d'ensemble téléchargeable [ici](#)

3. le devis de formation BONJOUR WORLD®

4. la validation des salariés -formulaire BW éligible-

5. Le document validant l'Activité Partielle

[Retour de la convention / contrat](#)



1

Les équipes BONJOUR WORLD montent les dossiers administratifs avec vous sous 1 semaine

Accord écrit obligatoire des salariés pour suivre une formation

QUELLES FORMATIONS ?



Actions de Formation
Certifiantes et non certifiantes
VAE / Bilans de Compétences
Formation en langues (dont LSF)



Formations obligatoires
Formation en alternance

QUEL FINANCEMENT ?



Taille de l'entreprise	Activité Partielle (AP)	APLD	Entreprise en difficulté L1233-3
Moins de 300 salariés	100 %	100 %	100 %
De 300 à 1000 salariés	70 %	80 %	70 %
Plus de 1 000 salariés	70 %	80 %	40 %

Rémunération des salariés couverte par l'indemnisation de l'activité partielle.
Subvention jusqu'à 6000€ TTC à validation des OPCO
Prise en charge des frais logistiques

Bonjour
WORLD
CENTRE DE LANGUES

www.bonjour-world.com
04 73 34 14 27
bonjour@bonjour-world.com